

15

Education et science

1501-1600

Finances du système éducatif

Edition 2016



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel 2016

Introduction

La présente brochure donne une vue d'ensemble des finances du système éducatif. Elle se base sur la statistique des dépenses publiques d'éducation et sur la statistique financière des hautes écoles. Dans chaque cas, elle se réfère à l'exercice comptable le plus récent, à savoir 2013 pour les dépenses publiques d'éducation¹ et 2014 pour la comptabilité analytique des hautes écoles.

En 2013, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 35,4 milliards de francs pour l'éducation et la formation. Les dépenses publiques d'éducation représentent 5,6% du produit intérieur brut. L'école obligatoire représente la part la plus importante des dépenses dans ce domaine.

1% des dépenses publiques d'éducation est versé sous forme de bourses et de prêts. Les bénéficiaires suivent une formation des degrés secondaire II ou tertiaire. La Confédération subventionne le degré tertiaire avec un montant de 25 millions de francs par an.

Les hautes écoles sont principalement financées par les cantons. Dans les hautes écoles universitaires, les coûts les plus importants sont générés par la recherche et le développement (R+D). Dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques, l'enseignement constitue le poste le plus important.

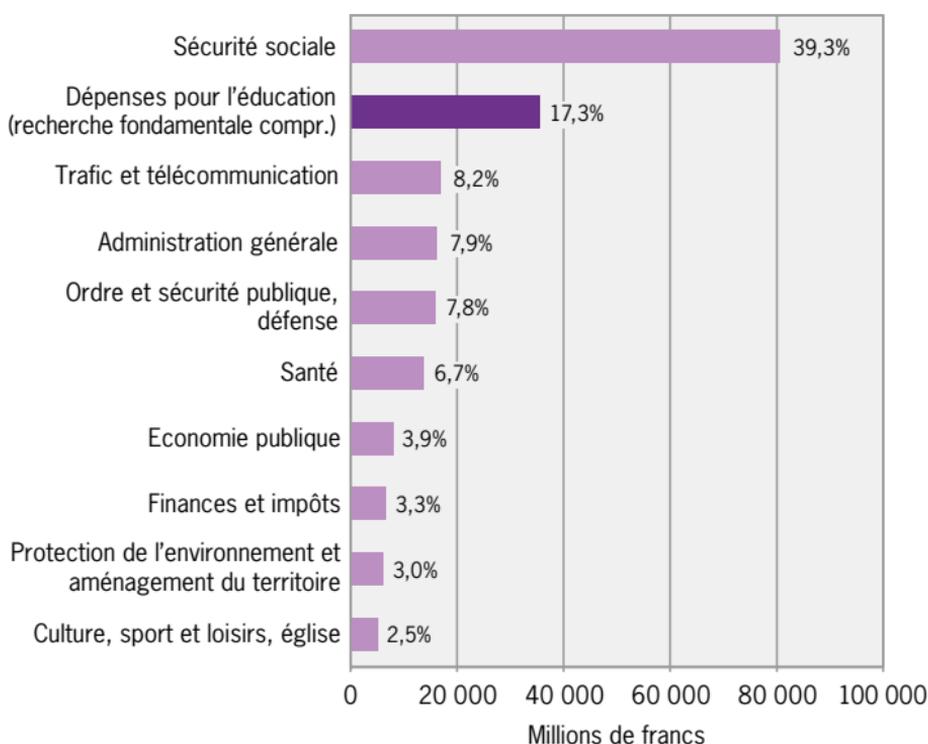
¹ En raison de l'important travail de collecte et d'harmonisation des données sur les dépenses publiques d'éducation, les résultats définitifs d'une année comptable ne sont disponibles qu'avec un retard de deux ans environ.

Dépenses publiques selon les postes budgétaires

En 2013, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé 205 milliards de francs au total (assurances sociales comprises). De ce montant, 17% sont revenus à l'éducation.

Les dépenses d'éducation sont largement financées par les pouvoirs publics. La comparaison des différents postes budgétaires montre que le financement de l'éducation est une de leurs tâches centrale.

Dépenses publiques selon les postes budgétaires en 2013 G 1



Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2016

En 2013, la «sécurité sociale» (39%) représente le poste le plus important du budget des collectivités publiques, suivi par les «dépenses publiques d'éducation» (recherche comprise). Ces deux postes budgétaires occupent la première et deuxième place depuis 1990.

La répartition des dépenses publiques totales selon les postes budgétaires varie entre les cantons. Mis à part les Grisons, les dépenses pour l'éducation représentent le poste le plus important dans tous les cantons avec une part variant de 21% à 34%. Le canton des Grisons consacre la plus grande part (23%) de ses dépenses au «trafic et télécommunication» et 19% à l'éducation.

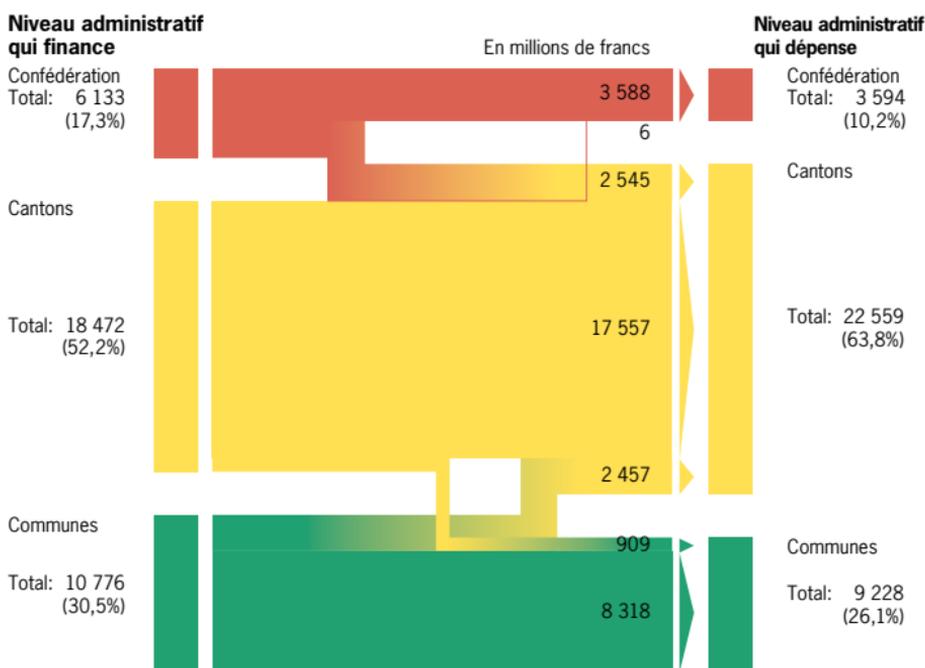
Flux financiers dans le domaine de l'éducation

Les 17% des dépenses publiques totales alloués à l'éducation représentent 35,4 milliards de francs.

Le financement de l'éducation n'a pas toujours lieu de manière directe. Il peut aussi prendre la forme de contributions aux dépenses d'autres niveaux administratifs. Ainsi, la Confédération participe, à hauteur d'environ 25%, au financement de la formation professionnelle conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Ce sont cependant les cantons qui dépensent l'entier des sommes engagées dans ce domaine.

Le graphique ci-dessous montre, sur la gauche, la provenance de l'argent, soit le niveau administratif qui finance, et, sur la droite, le niveau administratif qui effectue la dépense.

Flux financiers dans le domaine de l'éducation en 2013 G 2



Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2016

En 2013, l'éducation est **financée** à hauteur de 17% par la Confédération, de 52% par les cantons et de 31% par les communes.

Si l'on considère les **dépenses** publiques d'éducation selon le niveau administratif, on constate que les cantons dépensent deux tiers (64%) des moyens engagés dans l'éducation, les communes un quart (26%) et la Confédération 10%.

Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation

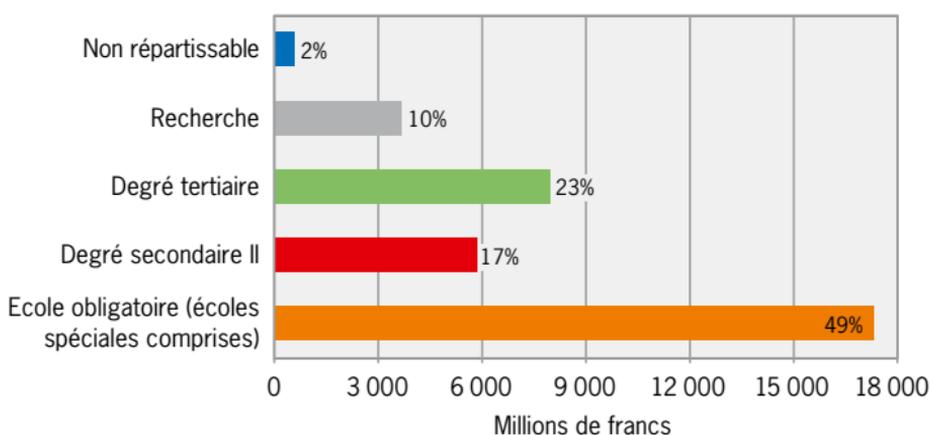
La plus grande part des dépenses publiques d'éducation est destinée à l'école obligatoire (49%). Ce degré de formation compte également le plus grand nombre d'élèves², soit près de 900'000, écoles spéciales comprises, ce qui correspond à 59% de toutes les personnes en formation.

Un quart des dépenses est destiné au degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles) qui compte 18% de toutes les personnes en formation. Quant au secondaire II (formation professionnelle initiale et formation générale), il concentre 17% des dépenses publiques d'éducation et 23% de toutes les personnes en formation.

La répartition des dépenses publiques d'éducation est restée pratiquement inchangée de 1990 à 2013.

Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation* en 2013

G 3



* Degré de formation selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

La «recherche» comprend la recherche fondamentale et «R+D formation».

La catégorie «Non répartitionnable» correspond à la catégorie «Autres systèmes éducatifs» du MCH2.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2016

² OFS, Statistique des élèves et des étudiants et système d'information universitaire suisse, années scolaires 2012/13 et 2013/14

Dépenses publiques d'éducation selon le niveau administratif effectuant la dépense

Les compétences financières de la Confédération, des cantons et des communes varient selon les degrés de formation.

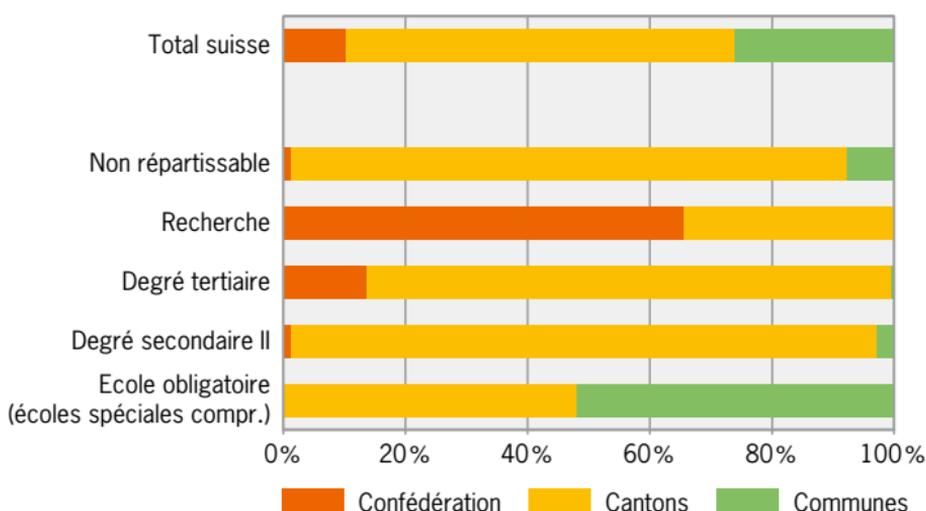
Les dépenses pour l'école obligatoire (écoles spéciales comprises) sont réparties pratiquement à parts égales entre les cantons et les communes.

Les cantons prennent en charge la plupart des dépenses du degré secondaire II (formation professionnelle initiale et formation générale) et du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles).

La Confédération participe directement aux dépenses du degré tertiaire dans le domaine de la recherche et des écoles polytechniques fédérales (EPF).

Dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation* et le niveau administratif effectuant la dépense en 2013

G 4



* Degré de formation selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

La «recherche» comprend la recherche fondamentale et «R+D formation».

La catégorie «Non répartissable» correspond à la catégorie «Autres systèmes éducatifs» du MCH2.

Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2016

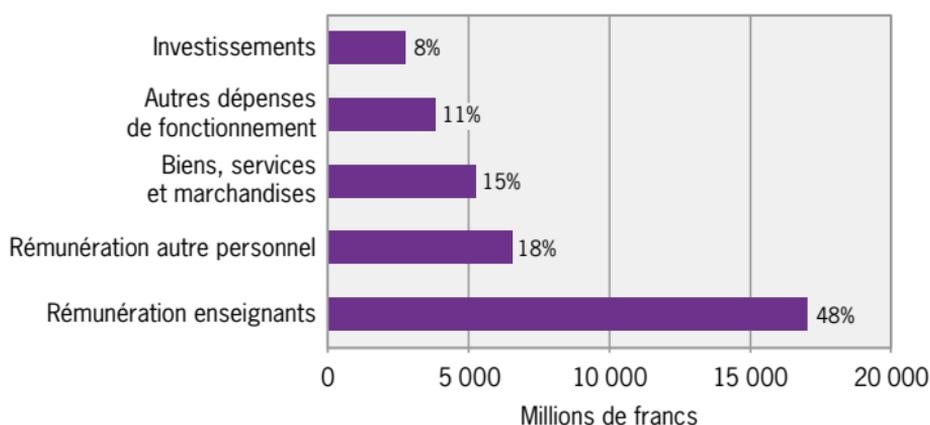
Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense

En Suisse, 92% des dépenses d'éducation sont des dépenses de fonctionnement. Les 8% restants sont des dépenses d'investissement.

La rémunération des enseignants représente 17 milliards de francs, soit 48% de toutes les dépenses publiques d'éducation. Le reste se répartit entre les salaires des autres ressources humaines, les dépenses pour les biens et services et les autres dépenses de fonctionnement (subventions et bourses d'études à des institutions privées et à des ménages).

Dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense en 2013

G 5



Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2016

Cette répartition est également valable pour l'école obligatoire, les degrés secondaire II et tertiaire considérés séparément.

La répartition en pour cent des dépenses publiques d'éducation selon la nature de la dépense est restée pratiquement inchangée depuis 1990.

Tous cantons confondus, les salaires des enseignants et des autres ressources humaines représentent le poste le plus lourd des dépenses publiques d'éducation.

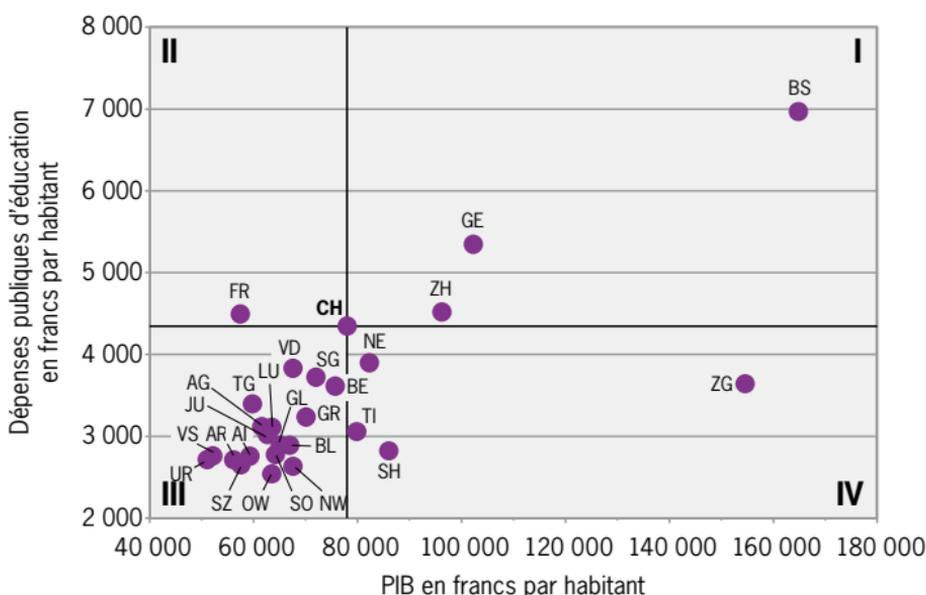
Dépenses publiques d'éducation par habitant

Les dépenses publiques d'éducation par habitant permettent une comparaison directe des dépenses entre les cantons. Au niveau national, les dépenses publiques d'éducation s'élèvent à 4300 francs par habitant et par an. Des différences significatives apparaissent toutefois entre les cantons.

Une autre possibilité de comparer les cantons est d'utiliser le produit intérieur brut (PIB). Le PIB est une mesure de la performance d'une économie nationale. Il mesure la valeur des biens et services produits dans le pays pour autant qu'ils ne soient consommés pour produire d'autres biens et services, autrement dit il définit la valeur ajoutée.

Dépenses publiques d'éducation et produit intérieur brut en 2013

G 6



Sources: OFS – ÖBA; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2016

Le PIB des cantons universitaires urbains de Bâle-Ville, Genève et Zurich est élevé et les dépenses d'éducation par habitant supérieures à la moyenne (cadran I).

Dans les cantons se situant dans le cadran III du graphique, le PIB est faible et les dépenses d'éducation par habitant y sont inférieures à la moyenne.

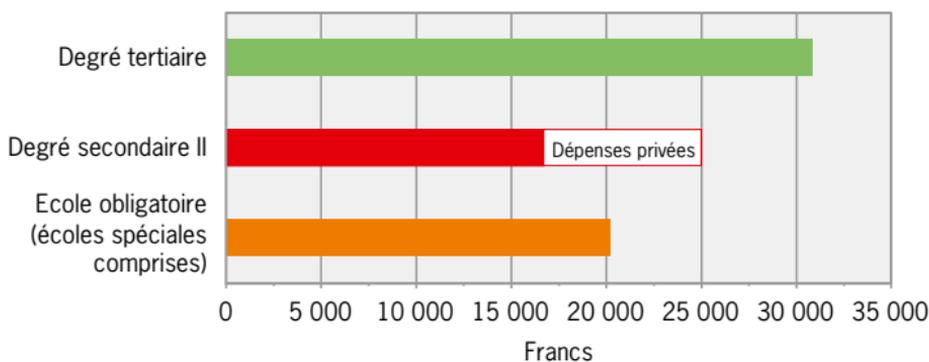
Les dépenses d'éducation par habitant du canton de Zoug, dont le PIB par habitant est le deuxième plus haut de Suisse, se situent en-dessous de la moyenne suisse. Par contre, les dépenses du canton de Fribourg, avec un PIB par habitant plus bas, se situent au-dessus de cette moyenne.

Dépenses d'éducation par personne en formation

En 2013, 20'200 francs par personne en formation ont été dépensés pour l'école obligatoire (écoles spéciales comprises). Ce montant s'élevait à 16'700 francs pour le degré secondaire II et à 30'900 francs pour le degré tertiaire. Ces chiffres ne représentent que le montant dépensé par les collectivités publiques.

Dépenses d'éducation par personne en formation selon le degré de formation en 2013

G 7



Sources: OFS – ÔBA, SDL, Etudiants et examens finals des hautes écoles; AFF – SF

© OFS, Neuchâtel 2016

Les contributions privées sont importantes notamment dans la formation professionnelle supérieure et dans la formation professionnelle initiale. En ce qui concerne la formation professionnelle supérieure, il n'existe actuellement aucune base de données au niveau national qui permette de déterminer ou d'évaluer ces dépenses. Pour ce qui est de la formation professionnelle duale, il existe des estimations sur les dépenses des entreprises³. En 2013, les entreprises privées ont consacré 2,8 milliards de francs à la formation des apprentis. Si l'on tient compte de ce montant, les dépenses par personne en formation pour le degré secondaire II se montent à 24'900 francs.

D'une manière générale, en incluant également les dépenses privées au degré secondaire II, les dépenses d'éducation augmentent à mesure que l'on progresse dans les degrés de formation. Plus le degré de formation est élevé, plus les charges salariales et les besoins en personnel administratif et technique et en infrastructures augmentent. On le constate aussi bien au niveau suisse que dans les cantons.

³ Strupler, M.; Wolter, S.C. (2012): Die duale Lehre: eine Erfolgsgeschichte – auch für die Betriebe. Chur: Rügger.

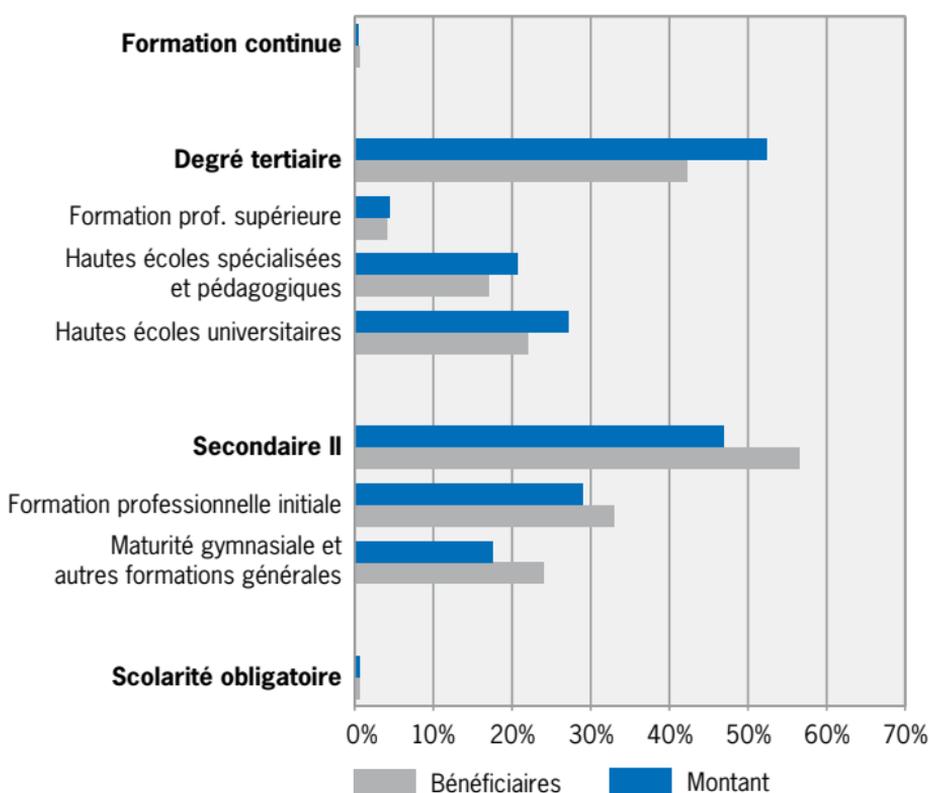
Contributions à la formation

Les bourses et les prêts cantonaux, ainsi que les aides à la formation que la Confédération verse aux cantons font partie des dépenses publiques d'éducation.

En 2014, les cantons ont versé 305 millions de francs sous forme de bourses d'études et 16 millions de francs sous forme de prêts d'études. Même si les prêts représentent un instrument important du soutien financier à la formation, ils ont une place restreinte dans l'engagement financier des cantons (5% de l'ensemble des contributions à la formation).

Bourses: bénéficiaires et montants versés selon le degré de formation en 2014

G 8



Source: OFS – STIP

© OFS, Neuchâtel 2016

Les bourses jouent un rôle important dans l'enseignement post-obligatoire. A l'inverse, elles sont marginales dans l'enseignement obligatoire et la formation continue.

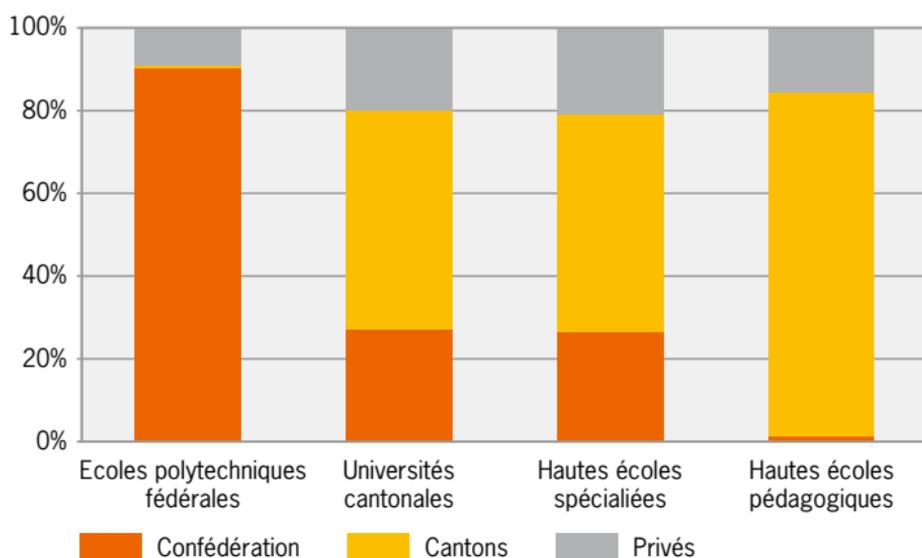
En 2014, 52% du montant total a été versé au degré tertiaire, 47% au degré secondaire II. Quant aux bénéficiaires, ils suivent, pour 43%, une formation tertiaire et, pour 57%, une formation du secondaire II.

Financement des hautes écoles

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (LAU), la Confédération (27%) et les cantons (53%) se chargent de la majeure partie du financement des universités cantonales. Les écoles polytechniques fédérales relevant de la compétence de la Confédération, les sources de financement fédérales, en particulier les enveloppes budgétaires EPF, couvrent plus de 90% des charges au sein de ces deux hautes écoles. Ce sont les cantons (53%) qui sont le pourvoyeur de fonds principal des hautes écoles spécialisées, ceci par l'intermédiaire des contributions AHES et de la couverture budgétaire des cantons responsables. Au niveau des hautes écoles pédagogiques, à l'instar des hautes écoles spécialisées et au travers des sources de financement identiques, les cantons sont le pourvoyeur de fonds principal en couvrant quelque 83% de leurs besoins.

Financement des hautes écoles selon le pourvoyeur de fonds en 2014

G 9



Source: OFS – SHIS

© OFS, Neuchâtel 2016

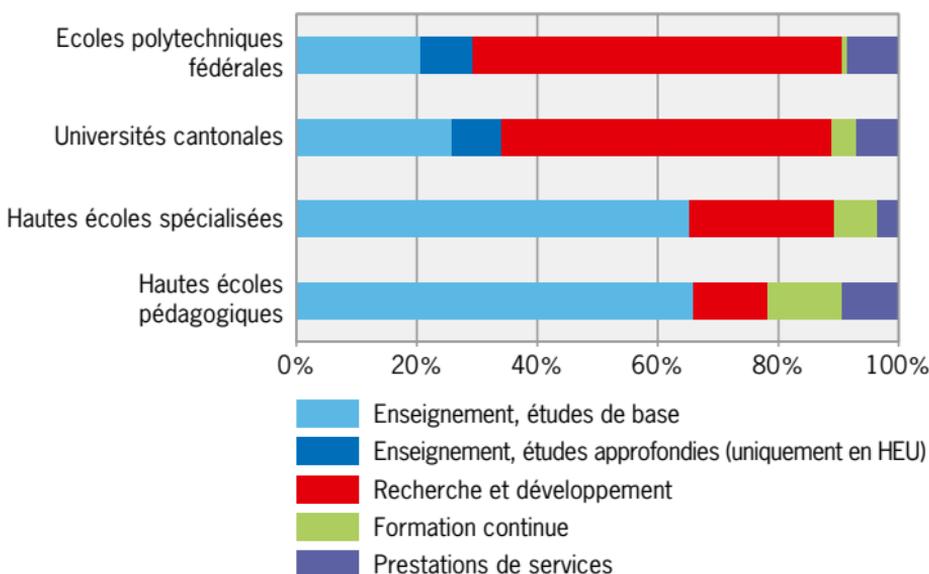
Coûts des hautes écoles

Les hautes écoles universitaires (HEU) proposent cinq prestations que sont l'enseignement pour les études de base, l'enseignement pour les études approfondies, la recherche et développement, la formation continue et les prestations de services. Dans ce type de haute école qui regroupe les universités cantonales ainsi que les deux écoles polytechniques fédérales (EPF), la recherche et développement représente le poste de budget le plus important avec plus de la moitié des coûts. En deuxième position, l'enseignement pour les études de base génère environ un quart des coûts de ces hautes écoles universitaires.

Dans les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP), les filières d'études sont orientées vers l'acquisition de compétences liées à une activité professionnelle bien déterminée. Elles proposent une formation proche de la pratique, c'est pourquoi l'enseignement de base constitue de loin la prestation principale avec environ deux tiers de l'ensemble des coûts dans chacun de ces deux types de hautes écoles. La recherche appliquée et développement représente le deuxième poste de coûts le plus important dans les HES; dans les HEP, la formation continue et la recherche engendrent des coûts comparables.

Coûts des hautes écoles selon la prestation en 2014

G 10



Source: OFS – SHIS

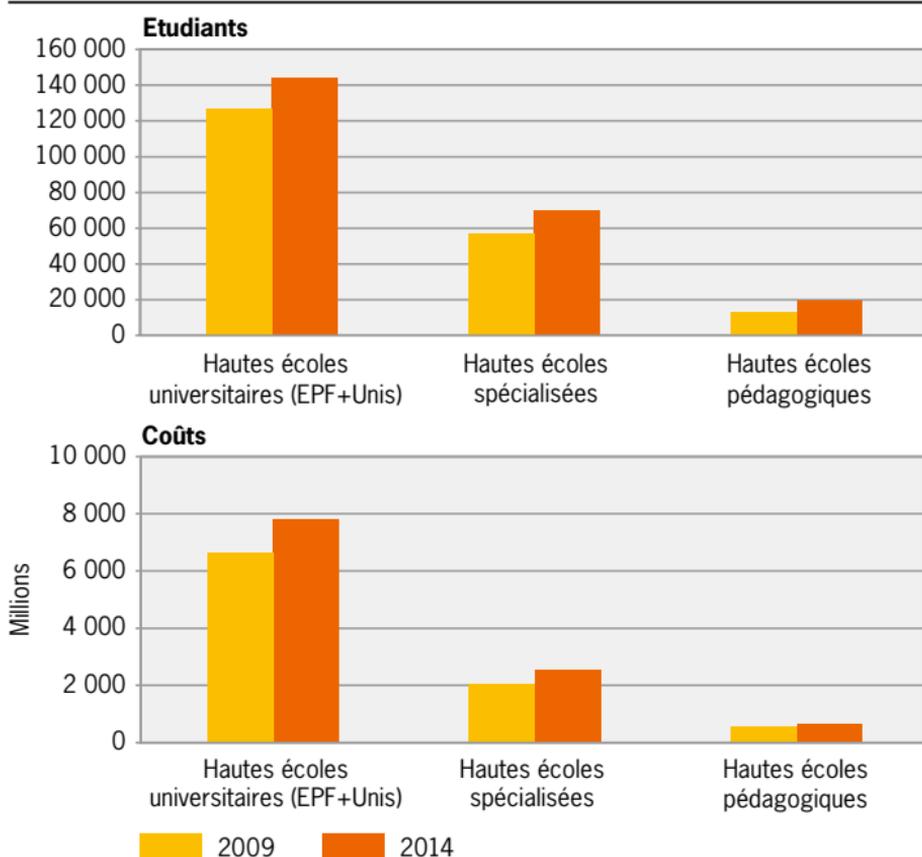
© OFS, Neuchâtel 2016

Evolution des coûts des hautes écoles

Les trois types de hautes écoles continuent de se développer et accueillent toujours plus d'étudiants. Les HEU en regroupent le plus grand nombre avec environ 144'000 immatriculations en 2014, soit 13% de plus que cinq ans auparavant. Leurs coûts ont connu une augmentation de plus de 17% sur la même période pour atteindre près de 7,8 milliards de francs au total. La croissance des HES est encore plus importante. 70'000 étudiants y sont inscrits, soit près d'un quart de plus qu'en 2009, croissance équivalente aux coûts qui dépassent les 2,5 milliards de francs en 2014. Sur ces cinq dernières années, la plus forte croissance du nombre d'étudiants concerne les HEP avec presque 50% d'augmentation pour se rapprocher des 20'000 immatriculations. Le coût total de ce type de haute école dépasse maintenant les 643 millions de francs, soit plus de 21% de plus sur la même période.

Evolution des coûts et des étudiants des hautes écoles en 2009 et 2014

G 11



Source: OFS – SHIS

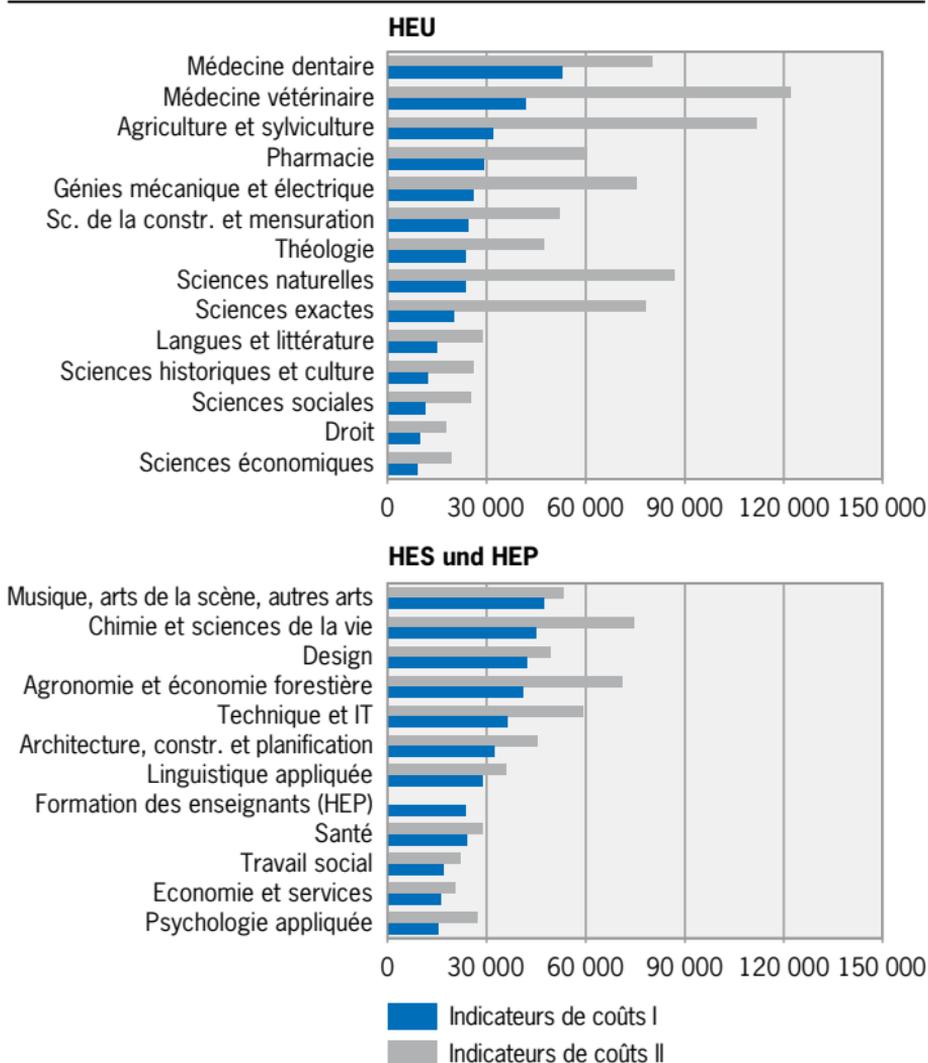
© OFS, Neuchâtel 2016

Coûts par étudiant

Les indicateurs de coûts par étudiant permettent une comparaison des dépenses moyennes entre les différents domaines d'études. Pour les HEU, un étudiant coûte en moyenne entre 9'000 et quelque 53'000 francs. Cet indicateur (indicateur I) s'échelonne de 15'000 à 47'000 francs par année dans les HES et HEP. En tenant compte dans le calcul, en plus de l'enseignement, de la prestation de recherche et développement, cet indicateur (indicateur II) augmente sensiblement. Pour les HEU, le coût des domaines les moins coûteux s'élève à environ 20'000 francs alors qu'il grimpe à plus de 100'000 pour les plus onéreux. Dans les HES, le minimum s'établit également aux alentours des 20'000, alors que le coût moyen maximum demeure sous les 75'000 francs.

Coûts par étudiant des hautes écoles selon le domaine d'études en 2014

G 12



Statistique des dépenses publiques d'éducation (ÖBA)

La statistique des dépenses publiques d'éducation traite la partie des dépenses publiques de l'administration fédérale des finances (AFF) répertoriée sous «Formation». Elle comprend les dépenses des pouvoirs publics de la scolarité obligatoire aux hautes écoles et permet ainsi l'analyse de tous les degrés de formation. L'encadrement des enfants avant l'entrée à l'école et la formation continue ne sont pas comprises dans cette statistique.

Le modèle de la statistique financière repose sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). Les unités faisant l'objet de la statistique financière sont les administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques). Les dépenses pour la recherche fondamentale font partie des dépenses d'éducation selon le MCH2.

Statistique financière des hautes écoles

Dans le domaine des hautes écoles, la comptabilité analytique des trois types de hautes écoles renseigne de manière détaillée sur les coûts et les prestations des hautes écoles. Elle prend en compte non seulement les sources de financement publiques, mais aussi les sources de financement privées (p. ex. taxes d'études, mandats d'entreprises R+D et contributions de fondations).

L'OFS relève les charges des HEU depuis l'année comptable 1996, les coûts depuis 2007 et les coûts des HEP depuis 2008. Le SEFRI relève les coûts des HES depuis 2000.

Autres sources de données

Les données sur les aides cantonales à la formation se fondent sur la **statistique des bourses et prêts cantonaux (STIP)** de l'OFS. Celle-ci existe depuis 2004 et se base sur les données administratives des offices cantonaux des bourses.

Les données des élèves et étudiants utilisées dans le calcul des dépenses par personne en formation proviennent d'une part de la **statistique des élèves et étudiants (SDL)** et d'autre part du **système d'information universitaire (SIUS)**.

Les dépenses privées ne sont que partiellement incluses. Mis à part le domaine des hautes écoles, seules des informations pour le degré secondaire II sont disponibles. y compris l'estimation des dépenses des entreprises pour la formation duale.

Abréviations

AFF	Administration fédérale des finances
EPF	Ecoles polytechniques fédérales
HEP	Hautes écoles pédagogiques
HES	Hautes écoles spécialisées
HEU	Hautes écoles universitaires (EPF incluses)
ÖBA	Dépenses publiques d'éducation
OFS	Office fédéral de la statistique
R-D	Recherche et développement
SDL	Elèves et étudiants (sans les hautes écoles)
SF	Statistique financière
SIUS	Système d'information universitaire suisse
STIP	Bourses et prêts d'études cantonaux

L'OFS édite régulièrement des publications et des études thématiques sur ce sujet. Nous vous invitons à consulter notre site Internet: **www.education-stat.admin.ch**

Renseignements: Statistique des dépenses publiques d'éducation:
schulstat@bfs.admin.ch

Statistique financière des hautes écoles:
persfinHS@bfs.admin.ch

Graphisme/

Layout: Section DIAM, Prepress/Print

**Langue du
texte original:** Allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

**Page de
couverture:** OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne;
photo: © gradt – Fotolia.com

**Numéro
de commande:** 1501-1600

Commandes: tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61,
order@bfs.admin.ch